

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 23 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	39

Objet de la délibération
AFFAIRES GENERALES Règlement intérieur
Référence
09_20201123_1.4.3

Date de la convocation
17/11/2020

Date d'affichage
27/11/2020

L'année deux mille vingt, le vingt-trois novembre à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELETRE, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, Mme LEMAIRE A, Mme LEMAIRE A.M., Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSES, STOTER, LENGLET, MAGNIER, DURIEUX, Mme HIVER, THUILLIER, DINOUEARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Brigitte FOURÉ à Pascal RIFFLART  
Marc FOUCAULT à Patrick DESSEAUX  
Isabelle DE WAZIERS à Alain DESFOSSES  
Francis PETIT à François DURIEUX

Excusés, absents :

Mme SAVARIEGO, THEVENIAUD, DUFOUR, OURDOUILLE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, DELFOSSE, BOHIN, NOBLESSE, DECLE, Mme VANDEPITTE

A été nommé(e) secrétaire de séance :

SAVREUX Pierre

Monsieur le Président expose que vu l'article L.2121-8 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit se doter de son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Considérant que le comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été installé le 25 septembre 2020 ;

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Décide d'adopter le règlement intérieur du Comité syndical tel qu'il figure à la présente délibération.

Fait et délibéré le 23 novembre 2020  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART



*Pascal Riffart*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois**

**Utilisateur : Leriverend Emilie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	0920201123143
Date de la décision :	2020-11-23 00:00:00+01
Objet :	AFFAIRES GENERALES - REGLEMENT INTERIEUR
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20201123-0920201123143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20201123-0920201123143-DE-1-1_0.xml	text/xml	1044
Nom original :		
09_20201123_143_REGLEMENT_INTERIEUR.pdf	application/pdf	128848
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20201123-0920201123143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	128848
Nom original :		
REGLEMENT_INTERIEUR_PMGA.pdf	application/pdf	136694
Nom métier :		
21_RP-080-200082063-20201123-0920201123143-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	136694

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2020 à 13h57min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2020 à 13h57min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2020 à 13h57min24s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>25 novembre 2020 à 13h57min34s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-11-25</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------